

## ASSOCIATION SPORTIVE LA SALLE SAINT-DENIS

Notre association propose à vos enfants un certain nombre d'activités sportives les mercredis de 13h10 à 16h10 pour les collégiens et en semaine de 12h15 à 13h10 et/ou en soirée pour les lycéens.

Pour la saison 2025/2026, **la cotisation est de 60 euros pour les collégiens et 25 euros pour les lycéens.**

***Toutes les inscriptions seront donc prises en compte dans la limite des places disponibles. La liste des inscrits définitifs sera affichée dans la vitrine de l'AS située sur la cour des 6/5èmes et au lycée.***

Chaque groupe est pris en charge par un ou deux enseignants d'EPS. Pour les collégiens, les activités, se déroulant dans l'établissement, débuteront à 13h10 sur les rangs des 4èmes. Pour les lycéens, les activités débuteront directement dans les installations.

Vous trouverez ci-contre les activités proposées et les conditions d'inscription.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre entier dévouement et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

L'équipe de l'A.S. La Salle Saint-Denis

## **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

***INSCRIPTION EN LIGNE À PARTIR DU 1 SEPTEMBRE 2025.***

***LES HORAIRES ET LES JOURS D'ENTRAINEMENTS Y SERONT PRÉCISÉES.***

***DÉBUT DES ENTRAINEMENTS LA SEMAINE DU 22 SEPTEMBRE 2025.***

***Rendez-vous sur le site de l'établissement ! (Vie de l'établissement -> sports -> associations sportives)***

Le dossier papier sera à donner **aux professeurs d'EPS responsables de l'activité.**

- Chaque élève du collège peut choisir une des activités proposées pour le mercredi après-midi et ne pourra pas en changer en cours d'année.

- Une assiduité à l'activité choisie est demandée ; trop d'absences répétitives et non justifiées entraîneront la radiation de l'élève à l'AS. En cas d'absence prévue de votre enfant, signalez-le au professeur par un mot dans le carnet.

- Un service de cantine le mercredi midi est mis en place pour les collégiens membres de l'AS. Pour se faire, il vous suffit d'adresser une demande par courrier à la direction.

- Chaque élève du lycée peut choisir jusqu'à 3 séances par semaine et sera inscrit dans ces 3 séances jusqu'à la fin de l'année et ne pourra pas en changer en cours d'année (plusieurs activités possibles).

Tous les élèves seront raccompagnés au Collège La Salle Saint-Denis, sauf autorisation écrite des parents permettant à l'enfant de partir seul de l'un des sites sportifs (en sachant qu'un certain retard peut intervenir lors des déplacements pour une compétition). Un programme des déplacements vous sera fourni par les enseignants dans chacune des sections.

## FICHE D'INSCRIPTION

( nous préconisons l'inscription en ligne )

**Dossier d'inscription complet à transmettre aux professeurs d'EPS responsables de l'activité.**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom de l'élève: \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile/travail : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Je soussigné, Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Inscrit mon enfant à l'association sportive La Salle Saint-Denis.

J'autorise les responsables à prendre toutes dispositions de soins nécessaires en cas d'urgence.

Signature des parents

Signature de l'adhérent

**AS collège** : cocher la case concernée :

<b>JUDO</b>		<b>VOLLEY-BALL</b>		<b>BASKET-BALL</b>	
-------------	--	--------------------	--	--------------------	--

**AS lycée** : Vous aurez la possibilité de vous entraîner 3 fois par semaine, vous pourrez choisir les créneaux en fonction de votre emploi du temps, plusieurs activités peuvent être choisies. les créneaux seront confirmer lors de l'inscription en ligne.

CROSSFIT – CROSS TRAINING FUTSAL activité sur le temps du midi.

FUTSAL activité sur le temps du midi.

MUSCULATION activité sur le temps du midi.

VOLLEY-BALL le mardi et le jeudi soir après les cours

BASKET-BALL à définir

J'autorise mon enfant à arriver et à quitter seul l'un des lieux d'activités hors de l'établissement :

Oui

Non

Signature des parents :

**Joindre au dossier :**

- Un règlement par chèque (à l'ordre de Association Sportive JBS) ou en vous rendant sur le site ; [http:// www.lasallesaintdenis.com/associations-sportives/](http://www.lasallesaintdenis.com/associations-sportives/)
- Un chèque de caution de 50 euros pour le prêt des maillots de volley-ball